merait également des agents consulaires aptes à représenter dignement la France dans les relations du Commerce international.

» Elle délivrerait dans les conditions déterminées, par l'arrêté ministériel du 19 janvier 1891, des diplômes qui conféreraient à leurs titulaires une dispense de deux années militaires, sur trois, et qui leur ouvriraient en même temps certaines carrières administratives.

» Pénétrés des considérations que nous venons de développer, nous avons préparé un règlement qui, dans ses grandes lignes, fixe les conditions du fonctionnement de l'Ecole de Commerce de Roubaix.

» En voici la teneur :

Règlement. — » ARTICLE PREMIER — Il est créé à Roubaix une Ecole Supérieure de Commerce.

ART. 2. — Cette école est placée sous le patronage de l'Etat, de la Ville et de la Chambre de Commerce; elle est administrée par un Conseil composé de la manière suivante :

» 1° Du maire de Roubaix, président de droit; 2° Du président de la Chambre de Commerce de Roubaix. 3° De trois membres désignés par l'Etat sur la présentation d'une liste dressée par la Chambre de commerce de Roubaix et comprenant trois candidats pour chaque membre: 4° De trois membres désignés par le Conseil municipal de Roubaix; 5° De trois membres désignés par la Chambre de commerce de Roubaix.

» Les membres nommés par l'Etat, par la Ville et par la Chambre de Commerce sont choisis rigoureusement parmi les électeurs roubaisiens de la Chambre de Commerce; ils sont renouvelables par tiers tous les trois ans. Les renouvellement auront lieu à raison d'un membre par catégorie; le sort désignera les trois premières séries.

» Les membres sortants pourront être renommés même s'ils ne faisaient plus partie de la liste électorale de la Chambre de Commerce.

» Le Conseil élira dans son sein un vice-président; il pourra s'adjoindre un secrétaire pris en dehors du Conseil.

» ART. 3. — L'enseignement de l'Ecole supérieure de Commerce de Roubaix comprend les matières suivantes :

» Mathématiques appliquées au Commerce; comptabilité générale et bureau commercial; étude des marchandises; essai des marchandises; histoire des produits commerçables, des règnes animal, minéral et végétal; géographie commerciale et industrielle; droit commercial, industriel et maritime; principe du droit des gens; code civil; organisation judiciaire et éléments de procédure civile; économie politique; langues étrangères, (anglais, allemand, italien et espagnol); histoire générale de commerce et de l'industrie; notons élémentaires de constructions et armements maritimes; législation budgétaire, douanière et fiscale; étude des transports; chimie appliquée au commerce et à l'industrie; physique appliquée; technologie; langue française; histoire de France; géographie générale, géométrie et dessin; calligraphie; sténographie.

» Cet enseignement est donné complètement en deux années. L'école a en outre un cours préparatoire d'une année. *(A suivre.)*

Cartes de visite à la minute. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, **aux lecteurs du journal**, une jolie boîte contenant 100 cartes et 100 enveloppes.

(Voir à la 4e page).

Cartes de visite à la minute : 2 fr. le cent; 3 fr. en gravure.

NORD

Un escroc en fuite. — Il y a trois mois environ, un horloger de Douai prenait comme ouvrier un nommé Julien Duriez. Celui-ci reçut de nombreuses personnes de la ville une quantité assez considérable de montres en or et en argent qu'il devait réparer. Ces personnes, ne voyant revenir aucune de ces montres, commencèrent à perdre patience, quand, brusquement, il y a quelques jours, Duriez disparut. Les plaintes affluèrent alors et il résulte de l'enquête que pendant ces trois mois, Duriez avait réussi à engager au Mont-de-Piété de Douai quinze montres de diverses valeurs, dont deux appartenaient à son patron. On croit être sur la trace de cet escroc.

Le crime de Marbaix. — L'auteur du crime de Marbaix, le soldat Wery, a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt d'Avesnes.

D'après la rumeur publique, Wéry, qui avait un an de service à accomplir, n'avait pas une conduite exemplaire, il fréquentait constamment des filles de mauvaise vie, et c'était pour satisfaire ses caprices qu'il voulait extirper de l'argent à sa femme qui s'était complètement refusée à lui en donner. C'est sur ce refus qu'il lui a donné douze coups de baïonnette et il lui en aurait encore donner davantage si la mère de la femme, qui avait entendu le bruit, ne s'était portée aussitôt au secours de sa fille et n'était parvenue à calmer ce forcené.

Les blessures de la malheureuse sont dangereuses et le docteur ne répond pas de sa vie ; il craint la perforation des intestins, il craint aussi que deux autres blessures n'aient atteint les poumons.

Avant son entrée au régiment, Wéry était clerc de notaire à Landrecies et avait une conduite fort irrégulière.

L'infanticide de St-Pol. — *Nouvelle arrestation.* — M. Gilbrin, juge d'instruction, a, cette semaine, interrogé quelques personnes, et hier soir, les gardes de St-Pol conduisaient au Palais de justice Mlle Alphonsine Brune sœur d'Hélène, qui se trouve déjà à la maison d'arrêt.

L'interrogatoire de la jeune fille a duré assez longtemps et M. Gilbrin s'est décidé, vers 8 heures, à la faire écrouer à la maison d'arrêt pour complicité d'infanticide. Dès le début de l'instruction de l'affaire, la culpabilité d'Alphonsine était presque certaine. Une troisième arrestation est imminente. Ce n'est certes pas Alphonsine ni Hélène Brunet qui ont tordu le fil de fer qui entourait le cadavre de l'enfant.

A la maison d'arrêt, Hélène Brunet occupe une petite chambrette et n'a pas encore été mise en communication avec les autres prisonnières.

Dunkerque. — *Rapatriement de naufragés.* — Le steamer hollandais *B.-V. Vollenhoven*, venant de Rotterdam, est entré dimanche dans le port de Dunkerque avec une trentaine d'hommes appartenant au trois-mâts français *Iquique*, échoué sur la côte hollandaise.

Tentative criminelle de déraillement. — Une tentative criminelle, dont les suites auraient pu être terribles, a été commise sur la ligne du Cateau à Maubeuge, au kilomètre 191.100.

Hier, vers 9 h. 20 du soir, peu de temps avant le passage de l'express qui part de Paris à 6 h. 20 du soir pour arriver à Maubeuge, vers 10 h. et demie, le garde-barrière Botieaux aperçut sur la voie deux individus dont les allures lui parurent suspectes.

A son approche, ces individus prirent la fuite. Le garde-barrière constata qu'ils avaient déposé en travers de la voie une forte pièce de bois. Au même moment, le train arrivait.

Fort heureusement, la traverse n'était pas calée, elle a été rejetée par le chasse-neige. Une enquête est ouverte.

Evasion à l'asile d'Armentières. — Samedi matin, au point du jour, arrivait à Avesnes le nommé Legrand, tonnelier, demeurant sur la route du Bas-Lieu. Cet homme avait été conduit à l'asile d'Armentières. il y a environ trois semaines. Pour s'évader, Legrand, qui est d'une force herculéenne, déracina un des bancs de la cour et l'applica contre le mur; c'est au moyen de cette échelle improvisée qu'il franchit un mur de trois mètres de hauteur. Et sans un sou, sans chaussures, il parcourut les trente lieues qui séparent Armentières d'Avesnes, sans prendre de nourriture. Il voulut se reposer dans une grange, dit il, « mais il y gelait; il a préféré marcher. »

Mme Legrand avait été prévenue télégraphiquement de l'évasion de son mari. C'est la deuxième fois que Legrand s'évade ainsi. Avant de prendre un repos bien mérité, il eut encore le courage de rendre visite à ses voisins et de leur raconter son odyssée. La maladie semble l'avoir quitté.

Mort de M. le comte d'Hespel à Lawarde. — Nous apprenons la mort de M. le comte Frédéric d'Hespel de Flentques, décédé, samedi, dans l'après-midi.

Sa perte sera vivement ressentie dans la commune dont il était le généreux bienfaiteur.

Vols, par un aiguilleur, à la gare de Valenciennes. — Dans la nuit de samedi à dimanche, un surveillant du chemin de fer du Nord entendit du bruit dans un wagon stationné dans la gare des marchandises.

Il s'approcha et y aperçut un nommé Charles Denaut, 25 ans, aiguilleur, demeurant au faubourg de Paris. Il était nanti de paquets de chicorée qu'il avait volés dans une caisse après l'avoir fracturée et après avoir fait sauter le plomb qui tenait le wagon fermé. Il a avoué avoir commis également un vol de pots de faïence. Denaut a été écroué à la maison d'arrêt.

PAS-DE-CALAIS

Un homme écrasé en gare de Bully-Grenay. — Un terrible accident est arrivé samedi à 7 heures du soir en gare de Bully-Grenay. Le train 41 des houilleurs, machine 2490, mécanien Dewisme a écrasé un homme, dont on n'a retrouvé que des débris.

Le cadavre est celui d'un inconnu. On ignore ce qu'il faisait dans la gare, s'il a été victime d'un accident en traversant imprudemment les voies où il s'il s'est couché volontairement sur les rails avec l'idée du suicide. Une enquête établira son identité et la cause de sa mort.

BELGIQUE

Le drame de Jambes. — Un journal tâche de reconstituer comme suit la scène du crime :

L'assassin est venu appeler Trousse sous prétexte qu'il y avait quelque accident sur la voie du chemin de fer.

Trousse sera sorti avec sa lampe et, arrivé à l'endroit voulu, l'assassin l'a tué à coups de pioche ou d'un autre instrument, puis il l'a jeté dans le fossé.

Détail important à noter : la lampe que portait le malheureux Trousse a été retrouvée à la place où se trouvaient les cadavres.

Après avoir accompli son premier forfait, l'assassin aura couru à la maisonnette où il sera entré facilement, la porte n'ayant peut-être pas été refermée. Peut-être aussi aura-t-il crié à la femme que son mari était malade ou blessé, et la malheureuse, sans défiance, lui aura ouvert.

Cette dernière supposition paraît la plus vraisemblable. La femme Trousse est venue vers la porte avec son enfant sur un bras et son quinquet à la main. Pour ouvrir, elle aura déposé son enfant sur la table où on l'a trouvé.

L'enfant raconte, sans varier, qu'un homme portant une grande barbe est entré et a jeté sa mère dans la cave.

C'est l'explication même du second crime. L'assassin a jeté la femme Trousse dans la cave, l'a tuée, puis l'ayant transportée sur la voie du chemin de fer, près de l'endroit où il avait transporté le cadavre du mari, il l'a décapitée, a jeté le corps à l'eau, puis est parti en emportant la tête, car malgré les plus actives recherches celle-ci n'a pas été retrouvée.

Une question troublante se présente ici : Dans quel but le criminel a-t-il la tête?

On signale que la femme Trousse possédait une chevelure superbe, très longue et par conséquent d'un très grand prix.

Peut-être aussi ne doit-on voir dans cette circonstance qu'un stratagème imaginé par l'odieux assassin pour dépister la police.

A la recherche de la tête. — Pendant l'après-midi du 8, on n'a pas cessé de faire des recherches dans l'étang où les deux corps ont été retrouvés.

On a sondé tous les coins et recoins de la nappe d'eau. Cette eau est d'une incroyable limpidité. Elle vient de la Meuse par infiltration. Aussi, peut-on voir le fond de l'étang qui, loin d'être vaseux, est recouvert d'un gravier très fin.

Des pêcheurs assurent que s'il y avait une tête dans l'étang, depuis longtemps elle serait retirée.

Les recherches continueront dans l'étang voisin, de M. Baivy; là elles seront plus difficile, cet étang était rempli de vase.

Un crime à Soignies. — Un épouvantable crime a été découvert samedi soir à Soignies. La population est sous le coup d'une impression de stupeur bien facile à comprendre. Au hameau de la Guelenne vivait le ménage Wilmer Duet. La paix était loin d'y régner; Epoux et épouse n'étaient d'accord que sur un point; pour boire et s'enivrer; mais quand ils étaient ivres, les rixes se succédaient sans interruption. Une de ces dernières nuits les voisins avaient assisté à un spectacle ignoble; on avait dû séparer les deux ivrognes qui se bataillaient rudement.

Samedi dans la journée, des personnes qui ont pénétré dans la maison Wilmet se sont reculées devant un spectacle horrible, Sur le lit des époux Wilmet-Duet gisait un cadavre, celui de la femme Wilmet. La tête de la malheureuse était recouverte d'un mauvais tablier; à la gorge elle avait une blessure qui a déterminé la mort. L'assassin a dû se servir d'un courbet et il a frappé avec tant de vigueur que c'est à peine si la tête tient encore au corps par quelques fibres. Aussitôt cette horrible découverte connue, les curieux sont accourus de tous les coins de la ville. La police avait fort à faire pour maintenir la foule qui voulait pénétrer dans la chaumière.

Le parquet de Mons a été prévenu par télégraphe. La voix publique désigne hautement Wilmet comme auteur de cet horrible forfait. Le misérable, qui est âgé de 45 à 50 ans, a pris la fuite. Des battues sont organisées pour le retrouver, mais jusqu'ici on n'a pu retrouver ses traces. Les époux Wilmet-Duet n'ont point d'enfants.

Mort de froid. — On écrit de Leuze, le 9 :

» On vient de trouver dans un fossé longeant le chemin de Grandmetz à Thieulain le cadavre d'un nommé Louis Rose, âgé de 64 ans, marchand ambulant, domicilié dans cette dernière commune. Les constatations médicales ont fait attribuer le décès à une congestion causé par le froid. On suppose que le malheureux, qui avait été vu en état d'ivresse, est tombé dans le fossé et, saisi par le froid, y a trouvé la mort. »

Bruxelles. — Une représentation de gala a eu lieu samedi soir au théâtre royal du Parc, au profit de l'œuvre antiesclavagiste de Belgique.

S. M. la Reine honorait la représentation de sa présence. La comtesse de Denterghem et le comte d'Assche l'accompagnaient. La salle était fort brillante.

Remarqué dans les loges et les baignoires: MM. Beernaert, le général Pontus, A ph. Allard, prince Ourousoff, ministre de Russie, lord Vivian, ministre d'Angleterre, comte Carl van den Straten, Vergote, gouverneur du Brabant, comte d'Ursel, Lambert, Rothschild; van Halen, Mme de Backer, MM. le comte de Grielte-Rogier, van Eetvelde, le chevalier de Cuvelier, de l'administration de l'Etat du Congo, Somzée, de la Hault, de Tiège, Stuckens, t'Schaggeny. Urban, etc., etc.

Dans un des entr'actes S. M. la Reine s'est fait présenter les membres du comité organisateur, MM. le capitaine de Formanoir, I. de Becker, Alleweireld et Aug. De Lantshee. On a joué *Geneviève* et *Une famille.*

La charité ou la mort.— Arrestation du coupable par un chien. Hier à 7 heures du soir, un individu d'une trentaine d'années se présentait chez M. R..., avenue Bruggmann, à Bruxelles, demandant la charité.

Devant le refus de la servante, le malfaiteur était sur le point d'étrangler la pauvre fille, quand arriva heureusement un grand chien de garde. L'animal saisit l'individu par la jambe et le força à lâcher la malheureuse qui tomba inanimée.

La douleur ayant fait pousser des cris au chenapan, plusieurs domestiques du voisinage accoururent et appelèrent M. R...qui, aidé de ses sujets, parvint à garrotter solidement le faux mendiant.

On informa la police, et notre homme, malgré les blessures que lui avait faites le chien, fut contraint de marcher jusqu'au poste, où il fut écroué. La servante a eu plus de peur que de mal.

L'individu est un Allemand, nommé Meyer ; il est sans domicile et sans moyens d'existence.

Le comité de patronage des habitations ouvrières a procédé dimanche à une curieuse expérience. Il s'agit de distribuer des prix d'ordre et de propreté aux ménages ouvriers de la ville de Bruxelles. Il y a un prix par division de police.

Tous les ménages ouvriers ont été invités à prendre part au concours; environ 90 ont répondu à l'appel.

Des bulletins de vote ont été distribués chez tous les voisins des concurrents, et, dimanche, de 10 heures à midi, les délégués du comité ont siégé dans les commissariats de police pour recevoir les votes.

Après les dépouillements, les délégués du comité sont allés constater « de visu » si les prix sont bien attribués et se prononcèrent ensuite définitivement sur la répartition des primes.

Boulet de neige peut-être mortel. — Dimanche matin, vers 9 heures, plusieurs jeunes gens de 18 à 20 ans se jetaient des boules de neige, à l'avenue du Roi, à Bruxelles. Soudain, l'un d'eux tomba en poussant un grand cri : une boule de neige fortement serrée l'avait atteint à la tête.

Il fut immédiatement relevé et transporté dans un café voisin, où l'on manda un médecin.

Jules D... se trouvait toujours inanimé quand arriva le médecin, qui déclara son état grave. D... a été transporté chez ses parents, rue Fonsny.

On ne sait pas qui a lancé cette boule de neige, vu que huit jeunes gens étaient en train, au même moment d'en lancer dans toutes les directions.

Tirage d'obligations.— *Emprunt d'Anvers 1887. tirage du 9 janvier.* — Les primes sont échues aux numéros suivants :

Série 18487, n° 1,	remboursable	par	20.000 fr.
Série 27436, n° 1,	id.	par	2.500 fr.
Série 58419, n° 2,	id.	par	1.000 fr.

Série 27436, n° 8, et série 45278, n° 13, remboursables par 500 fr,

Caisse d'Epargne de Roubaix

Séances des 9 et 10 janvier

VERSEMENTS :

Roubaix	Samedi	107	déposants	17	nouveaux	19.926 »»
	Dimanche	218	»	12	»	43,049 »»
Lannoy		36	»	6	»	7,790 »»
Croix		11	»	3	»	5,653 »»
Wattrelos		12	»	0	»	5,965 »»
Totaux		384		66		81,382 »»

REMBOURSEMENTS :

Roubaix	Samedi	71	rembour.	effectués	29.865 41
	Dimanche	140	»	»	29,354 36
Lannoy		38	»	»	11,011 26
Croix		17	»	»	2,311 96
Wattrelos		27	»	»	4,567 07
Totaux		293			65,180 05

Les opérations du mois de janvier sont suivies : A Roubaix par MM. L. Watine-Lorthiois et Alfred Motte, directeurs; MM. Georges Masure et Toussaint-Mullez, directeurs-adjoints, à Lannoy, par M. Severin-Herbaux; à Croix, par MM. Eugène Caen et Louis Lepers; à Wattrelos, MM. Louis Leuridan fils et Achille Castel.

Ordre du service. — La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements les *dimanches de 9 heures à 11 heures*, les *samedis*, de *9 heures à 10 heures 1/4*, (salle de la Justice-de-Paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les *dimanches*, à *11 heures 1/2* les *samedis*, à *10 heures 1/2*, 8 jours après la demande.

Le Caissier, FRÉMONT.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX*. — *Déclarations de naissances du 10 janvier.* — Florine Vandecasteele, rue des Longues-Haies, cour Perqui. — Marie Demanche, rue Wagram, 10. — Albert Squedin, rue du Collège, 105. — Valentine Rademan, rue de France, cour Chevalier, 2. — Marie Vanspeybrouck, rue Turgot, 8. — Florence Detournay, Grande-Rue, 195. — Germaine Warlot, rue de Rome, 88. — Marthe Verpoort, rue du Tilleul, impasse St-Louis, 25. — *Publications de mariages du 10 janvier.* — Arthur Dejardin, mécanicien, à Warcoing, et Elise Leclercq, sans profession, à Warcoing. — Adolphe Blomme, journalier, à Herseaux, et Mathilde Everaert, journalière, à Herseaux. — Henri Vandenbulcke, 33 ans, apprêteur, rue Colligny, fort Cavrois, 19, et Elodie Meurisse, 22 ans, journalière, rue du Moulin, cour Brabant, 6. — François Clercx, 29 ans, débourreur, rue du Fontenoy, cour Desmet, 7, et Charlotte Vanderborght, 19 ans, soigneuse, rue de France, cour Chevalier, 6. — Cyrille Dewulf, 20 ans, journalier, à Clerckem, et Hortense Debruyne, 20 ans, journalière, rue de Mons, dans une Toiture. — Julien Vanhdeke, 27 ans, tisserand, boulevard d'Halluin, au château d'Or, et Justine Valenduc, 25 ans, soigneuse, à Roubaix. — Emile Vandenberghe, 31 ans, cocher, rue du Château, 14, et Mariane Maward, 32 ans, cuisinière, rue du Tilleul, 2. — Georges Agache, 27 ans, boulanger à Tourcoing, et Virginie Boville, 25 ans, tailleuse, rue du Tilleul, 36. — Charles Beyaert, chauffeur, rue d'Avelghem, nouvelle Brasserie, et Romanie Sabbe, dentellière, à Oostcampt. — Emile [illegible] blanc, 26 ans, liseur de dessins, rue des Champs, 33, et [illegible] Coucke, 20 ans, sans profession, rue de la Lys, 8. — [illegible] Maria Chevalier, 29 ans, employé de commerce, rue des [illegible] Adelson, Marie Deboevere, 27 ans, tailleuse, rue Saint F[illegible] filatures, et Jean Losfeldt, 24 ans, journalier, rue de Tou[illegible]tienne, 15. — Catelain, 26 ans, retordeuse, Grande-Rue [illegible], 36, et Flore mort, 36 ans, chauffeur, à Hasnon, et M[illegible] 068. — Arthur Lecouturière, à Roubaix. Emile Myle, [illegible] Marie Rycboer, 32 ans, vard de Metz, cour Breda, 41, et [illegible] 24 ans, tisserand, boule-doubleuse, rue de l'Ommelet, im[illegible] Juliette Deroubaix, 24 ans, nue Demulier, 29 ans, maçon [illegible] impasse A. Dumas, 3. — Bienvenu Jouniaux, 25 ans, ménag[illegible] rue du Tilleul, 216, et Laure tiste Duponchelle, 35 a[illegible] rue du Tilleul, 216. — Jean-Bap[illegible] [illegible], ourdisseur, rue Philippe-le-Bon, 10, et Clémence Rousel, 48 ans, bobineuse, rue Philippe-le-Bon, — *Déclarations de décès du 10 janvier.* — Raphaël Charlo, 10 jours, rue Beaurewaert, cour Suauwaert, 1. — François Vandenbogaerde, 81 ans, rue Saint-Jean, aux Petites-Sœurs. — Marie Olivier, 60 ans, rue Voltaire, cour Delphin, 0. — Louise Dutrieux, 71 ans, rue la Banque, 9. — Léon Lecomte, 27 ans, employé de commerce, rue du Tilleul, 293. — Pierre Carton, 13 mois, rue de Ma-Campagne, 112 — Julie Blomme, 46 ans, rue de la Basse-Masure, 25. — Georges Fenaille, 5 mois, quai de Dunkerque.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances du 8 janvier,* — Léon Glorieux, rue de Tourcoing. *Mariage.* — Ernest Descamps, 25 ans, mécanicien, à Mouscron, et Clémence Jacquart, 23 ans, marchande de beurre. — *Déclarations de décès du 8 janvier.* — Charles Debarre, 11 ans, sans profession, Hôpital.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VERRON-DUTRIEUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Louise DUTRIEUX veuve de M. François VERRON, directeur de la Banque de France, à Roubaix, décédée à Roubaix, le 9 janvier 1892, dans sa 72e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le lundi 11 courant, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Services Solennels, qui auront lieu le mardi 12 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, d'où son corps sera conduit à la gare de Roubaix pour être transporté et inhumé à Valenciennes. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Banque, 9, à 8 h. 3/4.

Les amis et connaissances de la famille MILLESCAMPS-BRÉHON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Léonie-Elise-Adrienne BRÉHON, épouse de M. Adolphe MILLESCAMPS, née à Lille, le 4 juin 1825, décédée à Roubaix, le 9 janvier 1892, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mardi 12 courant à 8 heures 1/2, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 13 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 30.

Les amis et connaissances de la famille DESTAILLEURS-JACQUART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Joseph DESTAILLEURS, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1892, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 13 courant, à 9 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 12, à 4 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Corneille, 1, à 8 h. 3/4.

Une Messe de Convoi et un Obit du Mois seront célébrés au Maître-Autel de l'église Saint-Christophe, à Tourcoing, le mercredi 13 janvier 1892, à 8 heures 1/2 et à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Ghislain FRANÇOIS, anchien charron, veuf de Dame Caroline MORELLE, décédé à Tourcoing, le 3 décembre 1891, dans sa 93e année, administré des Sacrements notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 12 janvier 1892, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Adèle-Adelphine-Alexandrine LEPERS, veuve de M. Louis SCAMPS, décédée à Roubaix, le 8 décembre 1891, dans sa 78e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 12 janvier 1891, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Edmond-Carlos LAVERCHÈRE, horloger-bijoutier, décédé à Roubaix, le 9 décembre 1891, à l'âge de quarante-et-un ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 12 janvier 1892, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor Jean Baptiste AGACHE, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1891, à l'âge de 13 ans et 5 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits divers

Une amusante anecdote. — Le *Nouvelliste de Rouen* rapporte l'amusante anecdote suivante, qui lui vient du Tréport :

« Quelques jours après la revue de Cronstadt, deux petits commerçants de la marine, au Tréport, M. et Mme X..., avaient été obligés d'aller passer deux jours à Paris, pour une affaire intéressant leur modeste négoce.

Par un bel après-midi, il se promenaient sur les boulevards émerveillés de voir tant de monde circuler à pied et en voiture. Tout à coup, ils s'arrêtèrent devant un café dont la devanture était garnie de consommateurs. Ce n'étaient pas les buveurs qui attiraient leur attention, mais un gros chat angora qui ronronnait sur une chaise, mollement étendu au soleil.

L'homme dit :

— Guette ch'cat qui s'cauffe.

Un des consommateurs entendant ces mots demanda à son voisin :

— Que dit cet homme :

Le voisin répondit :

— J'ai entendu cette phrase : « Guëtch ka ki koff ». C'est un Russe.

Et, se levant, il s'écria : « Vive la Russie ! »

Alors la foule s'arrêta devant le café ; les buveurs se levèrent et, apprenant que cet homme et cette femme qui étaient devant le café étaient deux Russes, tous répétèrent le cri :

— Vive la Russie !

On se jeta sur les deux Tréportais ahuris ; on les porta en triomphe dans le café et on leur offrit du champagne.

Baptiste X... voulut avoir l'explication de cette ovation inattendue et s'écria :

— Quo quo volez à Zabeth e tà m j

— Vive la Russie ! s'exclamèrent de nouveau les Parisiens.

— O sommes deux zens d'Tréport.

Enfin, tout s'expliqua et nos deux concitoyens purent continuer leur chemin.

Si ce n'était pas le *Nouvelliste de Rouen* qui parle, nous nous demanderions si le Tréport n'est pas en Gascogne.

Une collision comme on en voit peu. — Le 15 novembre dernier, à 800 milles de Sandy Hook, une baleine se plaça soudain sur le passage du steamer *Ethiopia*, allant de Glasgow à New-York.

Le navire marchant à une vitesse de seize milles à l'heure, il était impossible d'éviter la collision, la baleine étant à quelques mètres du bâtiment. Avant qu'on ait eu le temps de faire la moindre manœuvre, l'éperon d'acier du steamer pénétra d'un coup sec dans le corps du monstre marin, qui disparut dans un tourbillon d'écume sanglante, pour reparaître quelques instants après, flottant inanimé à la surface de l'eau.

La violence du choc avait été telle, que la panique s'était mise parmi les passagers.

— Ne craignez rien, leur cria le capitaine, nous venons seulement de tuer une baleine et le navire n'est pas blessé.

Comme quoi, dans les circonstances les plus graves, l'esprit ne perd jamais ses droits !

L'astronome Biddell. — On mande de Londres que sir George Biddell Airy, le célèbre astronome royal, est mort le 4 janvier, à l'âge de quatre-vingt dix ans. Depuis dix ans, il jouissait d'une pension de retraite de 25 000 francs par an.

Sir George Airy a fait réaliser d'importants progrès matériels à l'observatoire de Greenwich. Il s'était fait l'avocat du système décimal. Ses principaux ouvrages sont des traités sur la gravitation, les erreurs de l'observation astronomique, la forme de la terre, le magnétisme et des ouvrage de mathématiques. Il avait reçu la médaille Lalande de l'Institut de France, dont il était membre correspondant.

Les fausses traites de Huanchaca. Nous avons annoncé hier l'arrestation à Paris d'un individu qui avait essayé de mettre en circulation en France de fausse traites des mines d'argent de Huancheca, en Bolivie.

L'inculpé avait prétendu qu'il s'appelait Reimers et qu'il était de nationalité américaine. Il s'est décidé, hier après-midi, à dévoiler à M. Bernard, commissaire de police du quartier Gaillon, sa véritable identité.

Le faussaire se nomme Havardo Starcke, est âgé de trente-cinq ans et originaire de Hambourg.

Il a raconté au magistrat chargé de l'enquête ce qui suit :

» J'habitais San-Cristoval, dans l'Amérique du sud, lorsque deux habitants d'un village voisin, les Campo-Donico — étaient-ils frères ou cousins? je ne sais — vinrent me proposer de les accompagner en Europe. Les Campo-Donico étaient établis marchands de comestibles et ils avaient besoin de faire différents achats. Je devais les accompagner en qualité de courtier et d'interprète. Nous nous embarquâmes à Antofagasta, à destination d'Iquique.

» Sur le paquebot, ils me présentèrent un voyageur, un sieur Kennel, comptable à la Société des mines du Huanchaca. Tous trois me racontèrent qu'ils avaient une liasse de traites de cette société payables chez M. Schrœder, banquier à Londres. Je n'ignorais pas que les traites étaient fausses. Nous avons séjourné dans plusieurs villes en Amérique, à Guayaquil par exemple où moi-même j'ai fait escompté une fausse traite de 7,000 francs.

» Avec cet argent, je vins en France, en compagnie de Kennel. Les Campo-Donico sont, je crois, actuellement en Australie. A Paris, je suis descendu tout d'abord dans un hôtel d'où l'on m'a chassé, parce que je menais une vie trop tapageuse. Mes ressources s'épuisèrent vite. Kennel se sépara de moi. Je dus chercher à escompter les fausses traites dont j'étais porteur. C'est alors que je fis à l'interprète la proposition d'être mon complice.»

On sait que cette proposition a motivé l'arrestation du faux Reimers. Havardo Starcke se trouvait la veille de son arrestation dans un tel dénuement qu'il avait dû emprunter 20 francs sur le revolver dont il avait menacé l'interprète.

Les médecins des fauves. — On causait dernièrement avec le directeur d'une ménagerie ambulante.

— Ma plus grande source de dépenses, dit-il, ce sont les médecines pour mes fauves. Vous aurez peine à le croire, mais les lions, les tigres, les éléphants sont sujets à autant de maladies que les enfants.

« Ces animaux venant des régions tropicales souffrent beaucoup de notre vilain climat. Ce grand éléphant que vous voyez attrape constamment des rhumes. Que pensez vous que je lui donne ? Un bol de punch brûlant. Il avale d'un seul coup cinq litres de punch très fort, comme vous avaleriez un petit verre. Il ne recule pas non plus devant un seau plein d'huile de ricin.

» Les lions, très sensibles au froid, sont sujets à des effections pulmonaires et rhumatismales, je leur donne du lait, de la quinine, du rhum. Tenez, ce gros lion là-bas a même eu une fois mal aux dents. Je n'ai pas trouvé dans toute la ville un dentiste pour lui extraire sa canine.

» Nous dûmes lier l'animal malade avec de fortes cordes, lui mettre un bâillon, et un de ses gardiens lui arracha la dent avec une énorme paire de pinces.

» Les autruches ! ne m'en parlez pas ! La gaillarde qui est appuyée contre la grille ne voulait plus rien manger depuis des semaines. Je ne savais quoi lui donner. Et comme je m'attendais d'heure en heure à la voir périr, quelqu'un me conseilla de lui préparer un breuvage avec des dents de lion. Elle l'avala avec avidité et fut guérie.

» Je ne puis vous donner la liste complète de toutes les médecines que nous sommes obligés d'administrer à nos pensionnaires, mais ce que je puis vous dire, c'est que la note de l'apothicaire est celle qui coûte le plus dans une ménagerie.»

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

10 JANVIER 1871

Parigné l'Évêque

C'est l'un des combats livrés ce jour-là en avant du Mans, et qui préparaient la bataille du lendemain.

La ville du Mans est située presque tout entière sur la rive gauche de la Sarthe qui y arrive du N. et en amont du point où vient s'y jeter l'Huisne qui arrive du N.-E. De nombreuses routes en partent ; l'une en sort au Sud, traverse l'Huisne à Pontlieue, qui est presque un faubourg, et s'y bifurque en 2 branches dont la première prend la direction de la Flèche (S.-S.-O). la seconde celle de Tours (S) et la troisième celle de Vendôme (S.-E.) par Parigné. Une autre route sort du Mans à l'Est, traverse l'Huisne à Yvré-l'Evêque, et se bifurque peu après pour se diriger à l'E. sur Orléans et au N. E. sur Nogent-le-Rotrou.

Une troisième en sort au N.-N.-E. qui conduit à Mortagne par Bonnétable; et deux autres en sortent au N. montant, celle de droite par Ballon, celle de gauche par Beaumont le long de la Sarthe, vers Alençon; 80,000 Allemands arrivaient sur le Mans par les routes de Vendôme, d'Orléans et de Nogent, c'est dans ces trois directions que furent livrés ce jour-là les combats de Perigné, (à 15 kil, S.-E. du Mans), de Changé (à 6 kil, E. entre les routes de Vendôme et Orléans) et de Champagné (à 9 kil, entre l'Huisne et la route de Nogent) sur les trois points il fallut se replier.

Le temps était épouvantable, la neige tombait à gros flocons, et la route était si glissante qu'il fallut la couvrir de sable et de fumier pour y amener l'artillerie; nous perdîmes dans Parigné 1 canon et 1 mitrailleuse qu'il fut impossible d'enlever avec les autres. Les mobiles du Lot défendirent leurs pièces avec rage et parvinrent à les sauver, il n'en restait qu'un bien petit nombre dans Parigné quand les Allemands y entrèrent, prêts à s'emparer de 3 canons, « A la baïonnette ? mes enfants, il ne sera pas dit que les Prussiens ont fait trembler les mobiles du Lot ! » s'écrie le lieutenant Linol, et il se précipite à la tête d'une douzaine d'hommes sur l'ennemi étonné, accueillis par un feu à bout portant, presque tous sont frappés; Linol est tombé, les Allemands l'entourent; par un dernier effort il se redresse sur son séant, saisit un pistolet et va tirer quand quatre-vingt crosses s'abattent sur lui et l'achèvent.

Déjà 2 canons sont dépassés, un troisième va tomber aux mains de l'ennemi, un capitaine et deux mobiles le défendent : « A moi les mobiles ! à l'aide ! Il n'y a donc plus un Français ici ! » hurle le capitaine, et glissant une boîte à mitraille dans sa pièce, il la décharge à 20 pas sur les Allemands; l'effort est terrible, l'ennemi recule, des mobiles accourent et les pièces sont emportées. Lorsqu'à 4 heures et demie les mobiles se trouvèrent réunis à Pontlieue, ils n'étaient plus que 400, 600 des leurs étaient tués ou blessés.

La situation était devenue des plus graves, militairement et surtout moralement ; l'énergie de Chanzy semblait grandir avec le danger, mais il suffit de lire ses instructions de chaque soir pour juger du désarroi auquel il avait à faire face : « Nul ne doit songer à la retraite sur le Mans sans avoir tenu jusqu'à la dernière extrémité... nulle part le service des avant-postes n'a été fait convenablement... les chefs de corps son rendus responsables de ces débâcles que rien ne justifie... la gendarmerie doit fermer le Mans à tous les isolés... les ordres formels du général en chef n'ont pas été exécutés, il en exprime son mécontentement aux généraux; il en est résulté sur certains points une véritable débandade... Demain il y aura derrière chaque corps d'armée de la cavalerie pour arrêter les fuyards, les ramener sur la première ligne de tirailleurs, les fusiller s'ils cherchent à fuir... si une débandade vient à se produire le général en chef n'hésitera pas à faire couper les ponts en arrière pour forcer à la défense à outrance... » Pour que Chanzy parlât ainsi, il fallait que l'épuisement physique et la lassitude morale eussent pénétré bien profondément dans une plus ou moins grande partie de sa malheureuse armée.

CHOSES ET AUTRES

Prud'homme fils explique le fonctionnement du téléphone à sa femme :

— C'est admirable de simplicité, dit il. On saisit l'appareil d'une main, puis... puis on parle de l'autre !

Une réclame — à la réclame :

C'est dans un journal de Chicago.

— Pourquoi Job est-il mort pauvre ?

— C'est qu'il n'avait jamais fait d'annonces.

Confidence.

— Mon cher, vous êtes véritablement le plus heureux des hommes : la fortune, les honneurs, tout vous sourit.

— En effet, mais le sort me devait ces compensations, car dans ma vie, j'ai éprouvé de bien violents deboires.

— Bah !

— Oui j'ai aimé trois femmes : la première est entrée au couvent, la deuxième m'a été ravie par la mort, et la troisième, hélas ! est devenue ma femme.

Gontran arrive comme un fou chez Gaston :

— Veux-tu être mon témoin ?

— Tu te bats?

— Non, je me marie.

Gaston, après réflexion :

— Est-ce que tu ne peux pas faire des excuses?

AUX FABRIQUES PARISIENNES

E. LANDAUER

ROUBAIX, 16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX

SPÉCIALITÉ DE BLANC, TROUSSEAUX ET LAYETTES

Fabrique de Lingerie et Broderie à la main à Remiremont (Vosges)

Immense assortiment de **Lingerie fine** pour **Trousseaux et Layettes.**

Choix considérable d'**articles** pour **Enfants**, tels que : **Robes blanches et couleurs, Douillettes et Pelisses cachemire, Robes de baptême, Chapeaux, Bonnets, Tabliers, etc.**

Bonneterie, Jupons et Pantalons flanelle, pour Dames et Enfants.

CHOIX MAGNIFIQUE DE RIDEAUX EN TOUS GENRES

Spécialité de Linge brodé à la main. — Grand assortiment de **DRAPS** et **TAIES BRODÉS**, prix exceptionnels. — **BRODERIES** en tous genres

Dépôt de Toiles des Vosges et Linge de table, garantis à l'usage

CHIFFRES ET BRODERIES A FAÇON

La Maison des **FABRIQUES PARISIENNES**, connue depuis de nombreuses années, a pour principe de vendre **entièrement de confiance**, les articles les **plus soignés** et les **mieux assortis**, à des prix défiant toute concurrence.

PRIX-FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

ROUBAIX, 16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX

GRAND THEATRE DE ROUBAIX, Direction H. Dennery. — Bureaux 7 h. 1/4. — Rideau à 7 h. 3/4. — Lundi 11 janvier. — Représentation extraordinaire donnée au bénéfice de M. Sirois, régisseur-général 1re représentation de : LA BELLE HELENE, opéra-bouffe en 3 actes de Meilhac et Halévy, musique d'Offenbach. — LA FAVORITE, le 3e tableau du 4e acte. — LE MAITRE DE CHAPELLE, opéra-comique en 1 acte, de Sophie Gay, musique de Paer. — Ordre du spectacle : 1. Le Maitre de Chapelle ; 2. La Favorite, 4e acte ; à 9 h. La Belle Hélène. — Prix des places ordinaire.

THEATRE DE ROUBAIX (situé rues Richard-Lenoir et Archimède) Direction : Mme Vve G Deschamps. — Bureaux 6 h. 1/2. — Rideau 7 h. 1/4. — Lundi 11 janvier. — A l'occasion de la fête des Rois. Spectacle offert aux dames. Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas Deux dames ensemble ne paieront qu'une seule place. On commencera par LE SUPPLICE D'UNE FEMME drame en 3 acte, par M Emile de Girardin. Deuxième et dernière représentation de : BABOLIN OU LE DIABLE AMOUREUX, pièce à grand spectacle, opéra-comique en 3 actes, de MM. Ferrier et Prevel, musique de Verney.

BIBLIOGRAPHIE

Education chrétienne, 35, rue de Grenelle. — *Sommaire du 9 janvier 1892.* — Actes officiels : Circulaire relative à l'installation des gymnases dans les établissements d'enseignement primaire public (15 décembre 1891). — Education, Pédagogie : Procédés de classe et conseils aux maîtres : Leçon sur la première période de la guerre de Cent ans, G. Hurault. Bilan géographique de l'année 1891, Alexis M. G. Causeries Grammaticales, G. Bovier-Lapierre. — Enseignement, Exercices scolaires, Religion : Histoire de l'Eglise, E. M. Grammaire et orthographe, E. L. Arithmétique et système métrique, G. Bovier-Lapierre. Composition française, Pellissier-Séguier. — Histoire : Programme du mois de janvier. Sciences physiques et naturelle, R. Piallat. — Préparation aux examens, Arithmétique : Problèmes pour le brevet élémentaire et pour le brevet supérieur, G Bovier-Lapierre. Composition française: Correction du devoir d'un candidat. J. M. Sujet proposé aux aspirants et aux aspirants au brevet élémentaire de capacité.

Sommaire du Supplément : Actes officiels : Circulaire relative au concours général de l'enseignement secondaire moderne (17 décembre 1891). — Enseignement : littérature, explication des auteurs français, principes de critique littéraire, A. Pellissier-Séguier. Enseignement moderne grammatical, une leçon de français. Enseignement moderne supérieur, commentaire d'une fable de Lafontaine, A. Pellissier-Séguier. — Langues vivantes, thème anglais : sujet traité et sujet proposé, D. N. Thème allemand, sujet traité et sujet proposé, V. Mohler. — Correction d'un devoir d'élève ; Composition française, A. Pellissier-Séguier.

Histoire et géographie : Le Tonkin, sujet d'examen. Un membre de la Société de géographie. — Physique et chimie : Simples expériences, A. V. A. — Mathématiques : Questions résolues et questions proposées, H. M. — Physique : Questions résolues et questions proposées, H. M. — Examens et concours : Ecole supérieure de commerce. Examens du 5 octobre 1891. — Enseignement agricole : Les animaux de basse-cour. Gallinoculture, la poule. Un professeur de l'Institut agricole de Beauvais. 29231d

Combattez l'Influenza

L'*Influenza*, cette terrible maladie qui se propage si rapidement, débute par des maux de tête, une fièvre intense, le manque d'appétit, la langue est épaisse, chargée, couverte d'un enduit blanchâtre ou jaunâtre, indice certain que les muqueuses de l'estomac et des intestins sont irritées. N'hésitez pas un instant, prenez chaque jour avant les repas quelques *Pilules Gicquel*. La maladie se trouvera ainsi enrayée et vous éviterez la congestion pulmonaire. Mieux vaut prévenir la maladie; pour cela, prenez chaque jour 2 ou 3 *Pilules Gicquel*. 2922d

CONTRE les *Rhumes* (Grippe), *Bronchites*, Irritations de *Poitrine* et de Gorge, le Sirop et la Pâte Pectorale de Nafé de Delangrenier possèdent une *efficacité certaine*, constatée par des Membres de l'Académie de Médecine. Ne contenant ni Opium, ni Morphine, ni Codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies. 28920

Banque des Chemins de Fer et de l'Industrie

SUCCURSALE DE LILLE

Emission publique de

15,000 Délégations de Chemins de Fer

300 FR. 4 0/0

Amortissables à 300 fr. en 15 ans, rapportant 12 fr. par an, payables au porteur les 15 janvier, 15 avril 15 juillet et 15 octobre.

La *Banque des Chemins de Fer et de l'Industrie* prend à sa charge l'impôt sur le revenu. *Les coupons sont donc payables nets de tout impôt.*

TAUX D'EMISSION : 275 FRANCS

	25	francs en souscrivant ;	
PAYABLES	50	»	à la répartition, le 15 janvier 1892;
	50	»	le 15 avril 1892;
	50	»	le 15 juillet 1892.
	50	»	le 15 octobre 1892;
	50	»	le 15 janvier 1893.

Sur le taux d'émission et sans tenir compte de la prime de remboursement, les *Délégations de Chemins de Fer* se capital sent à **4.50 o/o.**

Une bonification de **3 fr.** sera faite sur les obligations qui seront libérées à la répartition.

Les coupons échéant en janvier sont reçus en paiement.

Le montant des *Délégations* émises est destiné aux Compagnies des Chemins de fer secondaires pour l'achèvement de leur réseau et l'augmentation de leur matériel.

Les *Délégations* émises sont donc de véritables obligations de chemins de fer, elles sont garanties :

1° Par la *Banque des Chemins de Fer et de l'Industrie*, au capital de 6 millions;

2° Par le compte-courant des compagnies auxquelles les avances sont faites;

3° Par les titres de ces diverses compagnies que la *Banque des Chemins de Fer et de l'Industrie* reçoit en garantie de ces avances.

Ces divers titres représentent, à eux seuls, 8 **millions** et leur revenu atteint, dès à présent, plus de **200,000 fr.**, alors que les annuités nécessitées par l'intérêt des *Délégations* ne représentent que **180.000 fr.**

Les *Délégations de Chemins de Fer* seront cotées à Paris, Lyon, Marseilles, Bordeaux et Lille. Les démarches seront faites à cet effet aussitôt après la délivrance des titres.

Les coupons seront payables chez tous les banquiers et changeurs, et principalement dans les agences de la *Banque des Chemins de Fer et de l'Industrie.*

La Souscription est ouverte jusqu'au 15 janvier

On souscrit dès à présent, à LILLE, à la succursale de la Banque des Chemins de Fer et de l'Industrie, 11 et 13, rue de la Gare, au 1er étage. 59009—29211

Vve PARENT-MUSIN

L. DECRAENE-MATHIEU Succr

28, Rue de la Gare, ROUBAIX

TRAVAUX D'AGRÉMENT

TAPIS & TENTURES

EN TOUS GENRES

Tels que : **Carpettes, Foyers, Rideaux, Tapis de Table, Moquette et Escalier, Coupes de soie et satin.**

DÉPOT DE FABRIQUE

MARCHÉS A TERME

Cours du 11 Janvier 1892

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 QUAL. A FABRIQUE		TYPE 2 QUALITÉ COURANTE		TYPE B F		Peignés d'Australie — TYPE A Q. COUL. A CHAINE		TYPE B Q. B. M. A TRAME		TYPE C Q. SEC. A TRAME		TYPE A B QUAL. Pr TEINTURE		ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres — Belge T		Allemands B		Allemands M	
	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	4 65	4 65	4 45	4 45	4 45	4 45	....	....	....	....	....	....	5 20	....	4 50	4.56	4.50	4 50	4 725	4 725
Février	4 60	4 60	4 45	4 45	4 45	4 45	....	....	....	....	....	....	5.225	5 225	4 50	4.50	4 50	4 50	4 75	4 75
Mars	4 65	4 65	4 45	4 45	4 45	4 45	....	....	....	....	....	....	5.225	5 225	....	....	4.525	4 525	....	....
Avril	4 675	4 675	4 45	4 45	4 45	4 45	....	....	....	....	....	....	5 25	....	....	....	4.525	4.525	....	....
Mai	4 70	4 70	4 45	4 45	4.45	4 45	....	....	....	....	....	....	5 25	....	....	....	4.55	4.55	....	....
Juin	4 725	4 70	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.25	....	....	....	4 60	4.60	....	....
Juillet	4.725	4.725	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4 625	4.625	....	....
Août	4 75	4 75	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4 625	4.625	....	....
Septembre	4.80	4.80	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.65	4 65	....	....
Octobre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4 65	4.65	....	....
Novembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.65	4.65	....	....
Décembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers		TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers		REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique		TYPE 2 Qual. courante		TYPE SUPRA irréductible		Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaine		TYPE B Qual. b. moyenne à trame		TYPE C Qual. seconde à trame		LAINES BRUTES — LE HAVRE par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0		ANVERS par télégraphe — B.-Ayres Prima courant 34 0/0	
	Cote précéd MARCKS	Cote dujour MARCKS	Cote précéd MARCKS	Cote dujour MARCKS	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	3.625	3.625	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.265	4.265	....	....
Février	3.65	3.65	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.355	4.355	....	....
Mars	3.65	3.65	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4 365	4.365	....	....
Avril	3.65	3.65	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.375	4.375	....	....
Mai	3.675	3.675	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4 385	4 385	....	....
Juin	3.70	3.70	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4 39	4 39	....	....
Juillet	3.725	3.725	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4 40	4.40	....	....
Août	3.75	3.75	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.41	4 41	....	....
Septembre	3.75	3.75	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4 42	4 42	....	....
Octobre	3.75	3 75	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.43	4 43	....	....
Novembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Décembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....